

CONVENTION
PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE (P.S.O.)
pour l'accueil de loisirs sans hébergement et l'accueil des enfants et
des jeunes de 3 à 17 ans révolus

Entre d'une part :

La Caisse Régionale MSA de Bourgogne (CRMSA de Bourgogne)
dont le siège est situé : 14 rue Félix Trutat - 21046 DIJON Cedex
représentée par sa Directrice Générale : Madame Arnette RUTKOWSKI

Et d'autre part :

Le Gestionnaire : Mairie

Dont le siège est situé à 42 rue du 8 Mai 1945 - 71 510 St Léger sur Dheune.....

Représentée par

Fonction

Pour les structures : nom

Si plusieurs structures, compléter l'annexe Convention PSO (à dupliquer si besoin)

Adresse :

Nature de l'équipement : annexe jointe.....

Adresse courriel du référent pour le suivi de la convention :

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

La structure s'engage à accueillir les enfants des familles allocataires du régime agricole.
La structure doit être déclarée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
et respecter les textes réglementaires en vigueur.

En contre partie, la CRMSA de Bourgogne s'engage à participer financièrement aux frais de fonctionnement de la structure par le
versement de la Prestation de Service Ordinaire pour les enfants des familles allocataires du régime agricole.

Article 2

Le montant de la Prestation de Service Ordinaire est calculé en fonction de la fréquentation horaire des enfants des familles
agricoles. Il est fixé à 30% du prix de revient horaire dans la limite des plafonds fixés par la Caisse Nationale des Allocations
Familiales.

Article 3

Le montant de la Prestation de Service Ordinaire s'ajoute aux autres participations, notamment à celles de l'Etat, des Collectivités
Locales, des Comités d'Entreprise, des Employeurs, etc...

Article 4

En contrepartie de l'aide financière apportée, la structure s'engage à promouvoir et à développer des activités diversifiées. Elles
favoriseront l'évolution de l'enfant et du jeune, la construction de son autonomie, son épanouissement et répondront à un besoin
de socialisation et d'ouverture éducative.